

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 février 2020



TOP DEPART DES ASSEMBLEES GENERALES 2020 DES CAISSES LOCALES

Des rendez-vous immanquables pour les 268 398 sociétaires du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

LE GRAND RENDEZ-VOUS MUTUALISTE COMMENCE

Les Assemblées Générales des Caisses locales du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne débuteront le 11 février et auront lieu jusqu'au 18 mars 2020.



Comme chaque année :

- 85 Assemblées Générales de Caisses locales sur les 4 départements de la Caisse régionale (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et l'Yonne) sont organisées
- plus de 13 000 sociétaires y participent.

Rendez-vous mutualistes annuels, les Assemblées Générales des Caisses locales constituent des moments riches de rencontres et d'échanges entre sociétaires, élus et dirigeants du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Ces réunions sont l'occasion d'élire les administrateurs de chaque Caisse locale, d'apporter un éclairage sur l'environnement économique, d'aborder des questions sur la vie de la banque régionale et de répondre aux interrogations sur des sujets du quotidien. **Ce moment privilégié permet aussi de valoriser les initiatives locales dont les 85 Caisses locales sont partenaires, notamment à travers la Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne ».**

Retrouvez toutes les dates des Assemblées générales 2020 sur : <http://bit.ly/ag-cacb>

L'Assemblée Générale de la Caisse régionale, quant à elle, se déroulera le mardi 24 mars 2020 au Palais des Congrès de Dijon. Près de 600 participants sont attendus.

LE CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE, UNE BANQUE COOPERATIVE REGIONALE

Le mutualisme est un ensemble de valeurs qui place l'humain au cœur de la vie économique et sociale. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'inscrit dans ce modèle en s'appuyant sur 3 valeurs fondamentales que sont la responsabilité, la proximité et la solidarité.

Plus de 268 000 sociétaires répartis dans 85 Caisses locales composent aujourd'hui l'organisation coopérative de la Caisse régionale. Ils participent directement à la politique dynamique menée en faveur de la relation client et du développement économique local.

La Fondation « Agir en Champagne-Bourgogne » vient renforcer l'engagement la Caisse régionale en faveur de son territoire et de ses habitants. **En 2019, 44 projets ont bénéficié de la participation financière de cette Fondation d'entreprise pour un montant total de 113 000 €.** En 2020, de nouveaux projets d'intérêt collectif et durables seront accompagnés, prouvant une nouvelle fois l'action du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour son territoire.

Depuis la création de la Fondation, le nombre de projets soutenus s'élève à 351 avec plus de 937 000€ versés aux associations locales. A chaque utilisation de la « carte Sociétaire » par les clients du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, **1 centime d'euro est versé par la Caisse régionale sur un fonds mutualiste** au profit de la Fondation d'entreprise afin de lui permettre de soutenir les projets associatifs qui lui sont soumis par les Caisses locales.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Contacts Presse :

Claire Lorichon, Responsable de la communication // claire.lorichon@ca-cb.fr // 03 80 63 55 23

Mylène Fargeot, Chargée de la communication digitale // mylene.fargeot@ca-cb.fr // 06 37 12 05 99

